

**Consultation relative à la reprise du règlement (UE) 2021/1148 établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (développement de l'acquis de Schengen)**

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Nous sommes favorable à ce règlement établissant l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) qui doit contribuer à faciliter les entrées régulières, à accroître l'efficacité des contrôles et, partant, à améliorer la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen ainsi qu'à assurer une gestion efficace des flux migratoires.

Comme le rapport explicatif le précise, la reprise du règlement (UE) 2021/1148, la mise en œuvre du règlement (UE) 2021/1148 et les autres transpositions pratiques n'entraîneront aucune dépense supplémentaire, ni aucune conséquence en matière de personnel pour les cantons.

Nous n'avons dès lors aucune remarque particulière à formuler concernant la procédure de consultation susmentionnée.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 novembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND